

# CHAMPIONNATS D'OCCITANIE DES POINTES D'OR BE-MI

## DIMANCHE 17 JUIN 2018 – CARCASSONNE (STADE ALBERT DOMEQ)

Délégué CSO LAO : Philippe AUGÉ

### Qualifications des athlètes (bilan des perf réalisées en stade depuis le 01/01/2018) :

80 meilleures performances au bilan des triathlons

### Engagements par les clubs des athlètes qualifiés

DATE DE LA COMPETITION	17/06
Limite de réalisation des performances permettant de se qualifier	03/06 MINUIT
Publication des listes des athlètes autorisés à participer	04/06
Limite de confirmation de présence par les clubs	10/06 MINUIT
Publication des listes des athlètes effectivement retenus	11/06
Période de demandes de QE : seulement après le 4/6 et avant le :	13/06 MIDI

Les clubs doivent absolument confirmer la présence de leurs athlètes sur le site LAO avant le 12/06/18 MINUIT.

Une pénalité de 3€ par engagement non honoré, est imputée aux clubs. Le montant en sera prélevé sur le compte club par la ligue régionale. Cette pénalité ne sera pas due en cas de présentation par le club d'un certificat médical sous 8 jours à la ligue.

Les demandes d'engagement présentées par les clubs après le mercredi minuit sont payantes (5€), majorées à 10€ à partir du vendredi midi, et soumises à l'acceptation par la commission de sélection de la LAO.

Les demandes de qualification exceptionnelles sont à présenter avant le 13/06/2018 midi et seront examinées par la commission de sélection de la LAO

Aucun engagement ne peut être accepté sur place !

Les athlètes licenciés hors de l'Occitanie doivent présenter une demande par mail auprès du secrétariat de la LAO qui sera soumise à l'acceptation de la commission de sélection de la LAO avant d'être traitée informatiquement.

### Récompenses:

Médaille d'or, d'argent et de bronze à chaque triathlon de chaque catégorie  
Récompenses aux 8 premiers (FINALISTES) de chaque TRIATHLON de chaque catégorie.

### Règles de quota des officiels :

Chaque club présentant des athlètes doit fournir des officiels suivant le tableau ci-dessous :

Athlètes participants du club	Juges du club à fournir
1 à 3	0
4 ou 5	1
6 à 9	2
10 à 19	3
20 à 29	4
30 à 39	5
40 ou plus	6

Les personnes de la structure organisatrice qui assurent des fonctions annexes pour le bon déroulement de la compétition (intendance, matériel...) sont comptées comme membres du jury

Pénalité de 30€ par officiel manquant, prélevée au compte club par la LAO

Le calcul des pénalités sera effectué par le délégué de la CSO LAO en utilisant la composition officielle du jury publiée sur le site FFA.

Repas des officiels offert par la LAO le dimanche midi

#### **Règles techniques particulières :**

4 essais pour tous les athlètes pour les concours sans barre

Hauteur et Perche : nombre d'essais sans limite et élimination après 3 essais consécutifs manqués

Un athlète peut participer à 3 épreuves au maximum

#### Règles de la FFA pour les POINTES d'OR :

Triathlon spécial minimes : si deux courses, la seconde doit être inférieure à 200 m.

Les 2 meilleurs triathlons au bilan national par Ligue sont qualifiés automatiquement pour la finale nationale Minimes.

50 haies Benjamins et Benjamines : hauteur des haies à 0,65 cm toute l'année.

#### Extrait 2018 des règles générales pour les jeunes lors des compétitions FFA :

**Départs :** Pour les Benjamins et les Benjamines l'utilisation des Blocs de Départ est préconisée mais non obligatoire.

Sans utilisation de Blocs, le départ devra être pris en position accroupie avec 4 appuis au sol

#### **Faux départs :**

Pour les Minimes (H&F), un athlète sera disqualifié dès le second faux départ de la course concernée (règles des Epreuves Combinées).

Pour les Benjamins (H&F), un athlète ne sera disqualifié que s'il est responsable de 2 faux départs

#### **Sauts en longueur et Triple-saut :**

La mesure d'un saut se fait dans les mêmes conditions réglementaires que les autres catégories.

#### **Limitation d'épreuves :**

Minimes, organisées sous forme d'épreuves Individuelles, la limitation de participation est fixée comme suit :

Deux courses maximum dans la même journée (hors relais courts)

Et

Si l'une des épreuves est supérieure à 200m, la seconde épreuve devra être inférieure ou égale à 200m.

**Horaires:**

10 h 00 : ouverture du secrétariat  
**Confirmations : 11H00 dernier délai**

<b>HORAIRES</b>	<b>COURSES</b>	<b>CONCOURS MASCULINS</b>	<b>CONCOURS FEMININS</b>	<b>HORAIRES</b>
<b>11H30</b>	50m Haies 65cm BF	POIDS MM DISQUE MM HAUTEUR MM PERCHE MM	TSAUT MF LONGUEUR MF MARTEAU MF JAVELOT MF	<b>11H30</b>
<b>11H45</b>	50m Haies 65cm BM			<b>11H45</b>
<b>12H00</b>	50m BF			<b>12H</b>
<b>12H15</b>	50m BM			<b>12H15</b>
<b>12H30</b>	100m BF			<b>12H30</b>
<b>12H45</b>	100m BM			<b>12H45</b>
<b>13h00</b>	100m Haies 84cm MM	TSAUT MM LONGUEUR MM MARTEAU MM JAVELOT MM	POIDS MF DISQUE MF HAUTEUR MF PERCHE MF	<b>13H00</b>
<b>13H15</b>	80m Haies 76cm MF			<b>13H15</b>
<b>13H30</b>	100m MF			<b>13H30</b>
<b>14H15</b>	100m MM			<b>14H15</b>
<b>14H30</b>	50m MF	POIDS BM DISQUE BM MARTEAU BM JAVELOT BM	TSAUT BF LONGUEUR BF HAUTEUR BF PERCHE BF	<b>14H30</b>
<b>14H45</b>	50m MM			<b>14H45</b>
<b>15H00</b>	1000m MF			<b>15H00</b>
<b>15H15</b>	1000m MM			<b>15H15</b>
<b>15H30</b>	2000m MF			<b>15H30</b>
<b>15H45</b>	2000m MM			<b>15H45</b>
<b>16H00</b>	200m Haies 76cm MF	TSAUT BM LONGUEUR BM HAUTEUR BM PERCHE BM	POIDS BF DISQUE BF MARTEAU BF JAVELOT BF	<b>16H00</b>
<b>16H15</b>	200m Haies 76cm MM			<b>16H15</b>
<b>16H30</b>	MARCHE 2000m BF BM			<b>16H30</b>
<b>16H45</b>	MARCHE 3000m MF MM			<b>16H45</b>
<b>18H00</b>	<b>Fin des épreuves</b>			<b>18H00</b>